Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 15 (1907)
Heft: 11

Artikel: L'Ours dans l'histoire du district d'Aigle
Autor: Isabel, F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-15325

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'OURS DANS L'HISTOIRE DU DISTRICT D'AIGLE

Travail lu à la réunion, à Aigle, le 4 octobre 1905, de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

(Suite et fin.)

Emblème de courage et de force, quand on voit flotter l'ours de Berne au-dessus de ses soldats — par exemple dans un tableau de la bataille de Neuenegg [1] — il vous fait l'effet d'emboîter le pas et de marcher, lui aussi, à l'assaut.

L'Ours a, en effet, d'une manière figurée, joué un certain rôle qu'il n'est pas sans intérêt d'examiner. Nous le voyons figurer sur les sceaux, les monnaies, les mandats souverains, les culs-de-lampe, les écrits religieux, le Code des lois des 4 mandements, sur maints bâtiments importants, mainte fontaine et jusque sur des chalets reculés aux façades devenues rouge-brun.

Berne et Fribourg possédèrent ensemble les 4 mandements d'Aigle pendant treize ans, de 1476 à 1489, et quand Berne envoie Farel à Aigle en novembre 1524 [2], celui-ci ne se fit d'abord connaître que sous le pseudonyme significatif de Guillaume *Ursinus* ou Ursin ; il ne fut connu ici que sous ce nom jusqu'au 9 mars 1526 où il reprit son nom de Farel et sa tâche de pasteur. En 1536 on composa à Berne un belliqueux et triomphal *Chant de l'Ours*, au retour de l'expédition poussée jusqu'à St-Julien, et à laquelle avaient pris part 300 hommes des mandements d'Aigle [3].

[1] Reproduit dans l'*Histoire suisse*, de H. Elzingre.

[2] Ruchat. *Histoire de la Réformation.*

[3] *Feuille d'Avis d'Aigle*, du 9 mars 1895.

Dès cette époque il est évident que la bannière et le sceau de Berne ont prédominé dans le district d'Aigle, et il ne faut point s'étonner de trouver, parmi les tavernes et hôtelleries, une auberge de l'*Ours* comme hôtel de ville à Ormont-Dessus, aussi bien qu'à Château-d'Œx, le Châtelet, Lausanne, Begnins et d'autres lieux. « A Plambuit, la maison » des Ersets, très ancienne, était dans un temps très » reculé, à ce que dit la tradition, une auberge portant » l'enseigne de l'*Ours* alors que le chemin des Ormonts pas- » sait par là [1]. » Cette maison fut bâtie seulement en 1737 si, selon toute vraisemblance, c'est bien la ruine de cette auberge qui est encore visible, avec date gravée dans la pierre d'un pan de mur. Ou bien elle fut rebâtie alors. A Bex, l'excellente ancienne *auberge de l'Ours*, qu'a remplacée l'hôtel de l'Union, était réputée pour sa cuisine, et voyait déjà des étrangers séjourner à Bex au XVIIIe siècle.

Deux grandes barques de guerre sur le Léman, en 1689, furent baptisées *Grande-Ourse* et *Petite-Ourse*; l'une, que montaient 400 hommes avec des arquebuses en batterie sur les côtés, était commandée par le capitaine Merle, de Panex (Ollon). — Sur les blocs de la grande *Ecluse* de Folliaux, construite en 1695 par le gouvernement bernois, on remarque encore trois ours gravés.

Dans le courant du XVIIIe siècle, on se mit à peindre — de préférence aux rosaces étoilées ou fleurdelysées — des ours au pignon des chalets ou sur les élégantes consoles latérales de la façade; on en voit dans les vallées de la Sarine, de la Grande-Eau, de la Gryonne et de l'Avançon. Les beaux chalets du XVIIe siècle, bien supérieurs comme architecture, n'ont pas encore l'ours, à l'exception pourtant d'un grenier à blé, de 1606, à Chesière, qui était, dit-on, celui des dîmes, d'un chalet de 1648 aux Isles d'Ormont et d'un grenier de 1661, bâti à la Forclaz, par Jehan Eschenard, banderet.

[1] Dulex. *Guide du Touriste*, à Aigle, 1864.

L'ours du grenier de Chesière a en plus une étoile en avant de sa tête, dans l'écusson. A part cela, les chalets les plus anciens où j'aie vu l'ours sont de 1708 (La Siaz, Ormont-Dessus), 1710 (Chesière), 1722 (Gryon), 1727 (la *Frasse* des Isles d'Ormont), 1729 (La Forclaz), 1733 (La Trex, Diablerets, ours noirs sur champ blanc). Ordinairement ils sont peints en noir, et d'un dessin assez facile ; quelquefois leur silhouette semble poursuivre des cerfs. Je n'ai point remarqué d'ours sur les vieux chalets de certains villages, notamment Arveye, Huèmoz.

En *Servayson* (Forclaz), l'ours poursuivant les cerfs est remplacé par un *lion*.

On pourrait croire qu'avec 1798 ces ours disparurent, on en badigeonna, il est vrai, quelques-uns ici et là, entre autres sur la grange de 1587 (Grange du Dîme) près du château d'Aigle, et au Plan (Diablerets), maison de 1738 où la place qu'occupait l'ours est blanchie. Toutefois on ne pouvait pas exiger que le zèle des patriotes n'oubliât rien, et on est vraiment étonné à l'heure qu'il est, de voir, à Ormont-Dessus, des ours peints sur des maisons de 1801 (le Rachy, ours noir sur champ blanc), 1803 (les Viaux), 1804 (à la Lavanche)... On voit même, de 1813, au lieu dit Sous les Plannards, des pannes faîtières avec *ours verts* et fleurs vertes : couleurs vaudoises fondues dans les armes de Berne ! Ce chalet, dit l'épigraphe, fut bâti par Jean-Sam. Berruex, ancien justicier et municipal. Il est vrai qu'on était au moment d'une réaction sérieuse; mais on ne peut pas voir un exemple plus typique du désir d'être soutenu, quoi qu'il arrivât, à la fois par l'ancien et par le nouveau régime.

Ce Janus craignait de vendre la peau de l'ours avant qu'il fût tué tout de bon ! C'est un des petits côtés de la diplomatie ! Pourtant Ormont-Dessus avait, en 1798, planté l'arbre de liberté en même temps qu'Aigle, Ollon et Bex,

et avait été forcé par ses combourgeois de l'ouest et du nord de reprendre les armes pour combattre au 5 mars.

Permettez-moi de vous montrer une autre face du double rôle qu'a joué l'Ours dans notre contrée. La marque de l'Ours y occasionna un fait qui eut un grand retentissement et dont les communes du district d'Aigle, excepté celles du littoral, subissent encore les lointaines conséquences : en 1591, un berger d'Arveye avait découvert une assez forte source salée, exploitée régulièrement dès 1630 et amenée au Bévieux en 1663 pour la cuire et extraire le sel plus en grand. En 1684 on découvre une source salée plus forte et on ouvre derrière la maison du Fondement [1] la première galerie des mines de sel. Après avoir longtemps acheté en Valais le bois nécessaire à cette usine, le gouvernement bernois — qui avait cessé de donner à bail ces salines — trouva qu'acheter le bois était incommode, et demanda à son agent Ulrich Thormann, gouverneur d'Aigle, s'il n'y avait pas moyen d'obliger nos communes à le fournir. Le gouverneur à son tour s'informa discrètement dans les communes visées. Bientôt il les invita à apporter au château d'Aigle leurs contrats d'acquisition, à défaut de quoi, Berne aurait, sans autre, le droit de s'emparer de toutes les forêts. L'émoi fut grand dans les communes dont les bourgeois avaient de temps immémorial utilisé sans conteste le bois pour leurs chalets, leur chauffage, leurs clôtures, leurs digues. Si parfois elles avaient permis d'en couper pour l'usine à sel, on en abattait beaucoup plus que le chiffre indiqué. Bex, entre autres, déplorait avoir vu ainsi couper abusivement 500 poses de sa forêt du Grand-Saix. Mais Berne, résolue à étendre ses droits régaliens pour les besoins de sa cause, exigeait des titres écrits. Ollon, qui a encore 19 documents de l'époque de Savoie, eut beau produire un titre de 1332, Bex d'autres de 1420 et 1554, Aigle de 1347 et 1501,

[1] C'est ainsi que les Bernois traduisent leur mot *Grund*.

Ormont-Dessous de 1586 et divers actes de ventes de bois, de censes payées, d'anciens plans des propriétés communales, et prouver comme on l'a fait dans les bois d'Avenue du Jura, que l'usager était le propriétaire primitif, la volonté arrêtée de LL. EE. était de s'approprier au moins 1900 hectares de forêts. C'était la lutte entre le pot de fer et le pot de terre. On les soumit en bloc par la force. Un auteur [1], paraphrasant la fable du *Lion et des 3 Compagnes timides*, où le lion se taille la part belle, ajouta qu'il n'y manquait absolument plus que de remplacer le Lion par un *Ours!* LL. EE., à la fois juges et partie intéressée, établirent un tribunal de leur choix, qui siégea à Vevey le 7 mars 1688, interdirent en fait la duplique aux parties défenderesses et dictèrent de Berne le jugement. Les forêts devaient sans retard être délimitées provisoirement par des pieux portant l'empreinte de l'ours ; ils furent placés en octobre 1689 ou un peu plus tard. La commune de Gryon qui, au point de vue judiciaire ne relevait pas précisément de Berne, fut la seule qui osa protester. Après délibération prise en conseil général, tous les paysans, munis de haches, allèrent enlever tous les pieux marqués de l'ours. A la première nouvelle, Berne, avertie par une courte lettre partie du château d'Aigle, crut que les quatre mandements romands venaient de se révolter. Des troupes de l'Emmenthal et de l'Oberland reçurent sans retard l'ordre de se tenir prêtes. Toutefois un sénateur ayant proposé d'envoyer un courrier pour avoir des détails plus précis, LL. EE. se rassurèrent, mais condamnèrent sévèrement les accusés, les uns à l'exil, les autres aux fourches patibulaires de la Berboleusaz, où ils devaient être pendus de onze l'un; ce n'est qu'au XVIIIe siècle que la décapitation remplaça la potence. La tradition dit que le premier que le sort désigna pour être pendu était un nommé Moreillon, lequel parvint à s'enfuir en Savoie où il aurait fait

[1] L'avocat Gottofrey, d'Echallens, auteur d'un *Mémoire* en 1831.

souche. En définitive, si Gryon fut réellement occupé par des soldats, il n'est pas établi que les exécutions aient eu lieu. Au contraire, le gouverneur d'Aigle conseilla au ministre de Gryon qui, dans ces années-là, était Ph. Le Clerc, de faire une requête bien humble aux « nobles, généreux, pieux, magnifiques, prudens et sages avoyers et conseillers » pour demander la grâce de ses paroissiens. Prenant alors la supplication en considération, Berne aurait gracié les coupables, ce qui devait lui arriver de moins en moins dès lors. Pour comprendre cette grâce de l'ours, il ne faut pas ignorer que sa juridiction criminelle ne s'étendait pas intégralement sur les terres de l'abbaye de St-Maurice et de Salaz.

Dans une autre « suplique » des habitants d'Antagne, écrite entre les années 1701 à 1709[1], ceux-ci exposent que leur dixain est très éloigné des forêts dont l'adjugement fait aux Salines quinze à vingt ans auparavant les a privés comme les autres, et ils demandent à être exemptés de l'impôt de 21 1/3 émines d'avoine par feu, que Berne percevait annuellement chez eux sous la dénomination de droit de fouage.

Une source salée ayant été découverte à la Saulsaz, une tradition dit que les habitants de Chesière montèrent la boucher et l'obliger à se perdre, de crainte que le gouvernement bernois ne s'emparât de leurs forêts en même temps que de la source [2].

[1] Communiqué par MM. Alb. Greyloz et V. Girod (Ollon).

[2] Qui croirait que le procédé de Berne est encore employé dans certains pays ? Il est vrai que l'histoire semble se répéter sans cesse. Je lis textuellement dans la *Feuille d'Avis d'Aigle* du 27 septembre 1905 : « ...Il n'y a pas, dans ce vaste et fertile pays, appelé *Transcaucasie*, une seule nationalité qui n'ait à se plaindre du régime imposé par St-Pétersbourg et appliqué par les représentants du tsar. Et parmi les mesures introduites ces dernières années, il y a le système perfide mis en action pour s'emparer des terres, et qui vaut qu'on le décrive en deux mots. Imaginez un Tatare, possesseur d'un morceau de terre, hérité de son père et peut-être de son grand-père. Un jour le *tschinovnik* le fait comparaître et lui demande d'exhiber les titres établissant son droit de propriété. Le pauvre homme n'en a pas et pour cause : « Si tu n'as pas de papiers, lui

Voilà, peut-être entre bien d'autres faits, ce que l'ours emblématique et politique nous a valu !

En 1698 fut frappée une médaille bernoise que Rod. Blanchet dit très remarquable et qui peint bien l'époque. Elle doit être au musée de Lausanne. Au centre se tient debout un ours de haute stature ; ses mains sont armées d'une hallebarde, et entre ses jambes de derrière est placé un écusson bernois... On voit autour de cet ours, qui paraît pour la première fois debout et armé, les armoiries des 42 bailliages qui font sa force. *AEL*... désigne celui d'Aigle, *LOS*... celui de Lausanne, etc. Dans les médailles du milieu du XVIIIe siècle, on plaça le sceptre *dans la main de l'ours*, mais après 1803, il est représenté nu, n'ayant plus ni épée, ni sceptre, ni cuirasse[1]. Son temps était, en effet, fini pour nous. Mais ce ne fut pas sans que nous y ayons laissé des plumes. Quatre vers, d'origine vaudoise, déjà trouvés à Vidy à l'aube du 25 avril 1723, sont parvenus jusqu'à nous :

Passant, qui que tu sois, voici l'illustre place
Où le brave Davel, d'une héroïque audace
Pour avoir chatouillé notre *ours* un peu trop fort
Par un coup de sa patte a terminé son sort.

F. Isabel.

déclare-t-on, c'est que cette terre ne t'appartient pas. Je la prends donc pour le gouvernement. » Par ce tour de passe-passe, le Tatare se trouve dépouillé de son bien. Il n'y comprend rien et proteste. »

[1] En visitant le château d'Aigle avec la Société vaudoise d'histoire, chacun remarqua que les ours peints sur la porte extérieure avaient été grattés ; mais ce qui nous étonna, ce fut, à la cuisine, un poêle en faïence (catelles anciennes) peint en bleu, avec sujets gais, dont le plus amusant est *un ours tenu en laisse, debout, dansant avec un ruban au cou !* F. Isabel.